



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles****Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais****Soixante-treizième session**

Genève, 23-25 avril 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté\*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
  - a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires ;
  - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
3. Codes du Système harmonisé pour les fruits et légumes frais.
4. Révision de normes :
  - a) Examen des propositions découlant des débats de la dernière session ;
  - b) Nouvelles propositions ;
  - c) Alignement des normes sur la Norme-cadre révisée.
5. Effets et utilisation des normes.
6. Activités de renforcement des capacités et de promotion.
7. Systèmes alimentaires durables et utilisation efficace des ressources :
  - a) Effets des changements climatiques sur la qualité des fruits et légumes et les normes y relatives ;
  - b) Prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes.
8. Dématérialisation des marquages.

---

\* Les documents relatifs à la réunion seront disponibles six semaines avant la session à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Trade/events/wp7/ge1-73rd-2025>. Les représentants participant à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Trade/events/wp7/ge1-73rd-2025>. En cas de difficultés, ils sont invités à prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique ([agrstandards@un.org](mailto:agrstandards@un.org)).



9. Dématérialisation des processus commerciaux et certificats de qualité électroniques.
10. Travaux futurs.
11. Questions diverses.
12. Élection des membres du Bureau.
13. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La Section spécialisée adoptera l'ordre du jour.

*Document :* Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/1)

### 2. Faits notables survenus depuis la dernière session

#### a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies, à la Commission économique pour l'Europe et dans ses organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions découlant de travaux récents de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont une incidence sur les travaux de la Section spécialisée.

*Document :* Rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-neuvième session (ECE/CTCS/WP.7/2024/2)

#### b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée des activités de leurs mandants qui présentent un intérêt pour ses travaux.

### 3. Codes du Système harmonisé pour les fruits et légumes frais

La Section spécialisée ayant débattu à sa session de 2023 de la nécessité de disposer de données plus détaillées (au niveau des produits) sur le commerce des fruits et légumes frais, un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait part, à la session de 2024, d'une proposition soumise par celle-ci à l'Organisation mondiale des douanes visant à créer, dans le Système harmonisé, des codes séparés pour certains fruits tropicaux faisant l'objet d'un volume plus important d'échanges internationaux. Le secrétariat de la CEE fera le point sur les faits récents à ce sujet.

### 4. Révision de normes

#### a) Examen des propositions découlant des débats de la dernière session

À sa session de 2024, la Section spécialisée a décidé que le groupe de travail des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires et le groupe de travail des poires continueraient de réviser respectivement la Norme pour les carottes (FFV-10) et la Norme pour les poires (FFV-51). La Section spécialisée est invitée à examiner les versions des modifications qu'il est proposé d'apporter aux normes pour les carottes et les poires qui résultent de ces examens.

*Documents :* Propositions de modification de la Norme pour les poires (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/3)  
Propositions de modification de la Norme pour les carottes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/4)

**b) Nouvelles propositions**

La Section spécialisée est invitée à examiner les propositions de modification des normes ci-après.

- Documents :*
- Proposition de la délégation française visant à modifier la Norme pour les agrumes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/5)
  - Proposition de la délégation allemande visant à modifier la Norme pour les pois (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/6)
  - Proposition de la délégation sud-africaine visant à modifier la Norme pour les raisins de table (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/7)
  - Proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique visant à déterminer si la catégorie « Extra » est nécessaire dans les normes pour les racines, les tubercules et les bulbes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/8)
  - Proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique visant à modifier les dispositions concernant les tolérances dans la Norme-cadre pour les normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/9)
  - Proposition de la délégation du Royaume des Pays-Bas visant à élaborer un modèle normalisé pour les marquages à appliquer sur les colis (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/10)

**c) Alignement des normes sur la Norme-cadre révisée**

Le secrétariat fera le point sur les progrès accomplis dans l'alignement des normes sur la Norme-cadre révisée pour les normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais, adoptée par le WP.7 à sa soixante-dix-huitième session, en novembre 2023.

**5. Effets et utilisation des normes**

Dans le cadre des travaux qu'il mène pour réunir des preuves de l'utilisation des normes et de leur influence, le secrétariat a lancé début 2023, en coopération avec le Bureau du WP.7, une enquête sur l'application de ces normes et leur articulation avec la législation des pays participants.

La Section spécialisée est invitée à réfléchir à d'autres moyens de rassembler des données sur l'utilisation et les effets des normes de la CEE et des documents d'orientation connexes.

**6. Activités de renforcement des capacités et de promotion**

Le secrétariat fera le point sur son travail de mobilisation de ressources et informera les participants des activités de renforcement des capacités en matière de normes et d'inspection des fruits et légumes frais et séchés qui se sont tenues du 4 au 6 juin 2024 à Tachkent (Ouzbékistan), ainsi que des discussions du groupe de travail du renforcement des capacités, qui relève du WP.7.

Les délégations communiqueront des informations sur les activités de renforcement des capacités et de promotion menées au cours de l'année écoulée et les manifestations à venir.

La Section spécialisée est invitée à déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités et à réfléchir à la manière dont les représentants des pouvoirs publics et les organismes nationaux de certification pourraient aider le secrétariat à mobiliser des ressources.

## **7. Systèmes alimentaires durables et utilisation efficace des ressources**

### **a) Effets des changements climatiques sur la qualité des fruits et légumes et les normes y relatives**

La soixante et onzième session de la Commission économique pour l'Europe, qui se tiendra les 9 et 10 avril 2025, aura pour thème transversal « Action climatique et infrastructures résilientes au service d'un avenir durable ». Les ministres et vice-ministres de la région de la CEE s'y réuniront pour mettre en commun leur expérience en lien avec le thème transversal choisi, échanger des exemples de réussite, faire le point sur les manques de connaissances à combler et les domaines dans lesquels il convient d'agir davantage, examiner les questions importantes pour l'intégration et la coopération économiques entre les pays de la région, et faire le point sur l'avancement des activités de la Commission.

Compte tenu du dialogue à venir, l'examen de ce point de l'ordre du jour prendra la forme d'une table ronde consacrée aux effets des changements climatiques sur la qualité des fruits et légumes et, partant, sur l'établissement des normes de qualité des produits agricoles.

### **b) Prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires considérée sous l'angle de l'application des normes**

Ces dernières années, le WP.7 et la Section spécialisée ont continué à mettre l'accent sur la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires, à l'appui de la cible 12.3 des objectifs de développement durable, qui vise à réduire de moitié le volume de déchets alimentaires d'ici à 2030. Outre l'organisation d'activités de sensibilisation, les travaux ont consisté à élaborer des outils et des documents d'orientation, notamment le Code de bonnes pratiques de la CEE pour la réduction des pertes alimentaires et la manutention optimale des fruits et légumes frais tout au long de la chaîne de valeur (ECE/TRADE/470) et le document intitulé « Mesurer et quantifier simplement les pertes et gaspillages alimentaires : méthode de mesure applicable à la chaîne d'approvisionnement en produits frais » (ECE/TRADE/453).

Les délégations présenteront les activités en lien avec les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires menées dans leur pays, après quoi un débat sera consacré à l'influence et aux éventuels travaux futurs de la Section spécialisée dans ce domaine.

## **8. Dématérialisation des marquages**

À la session de 2024 de la Section spécialisée, la délégation du Royaume des Pays-Bas a proposé de faire le point sur un projet pilote que son pays menait pour évaluer la possibilité de dématérialiser les marquages en attribuant un numéro unique lisible au moyen d'un code QR à chaque contenant de producteur, à l'instar de ce qui se fait pour les conteneurs dans le commerce maritime. La Section spécialisée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa session de 2025.

La délégation néerlandaise présentera un compte rendu oral sur le projet pilote en question.

## **9. Dématérialisation des processus commerciaux et certificats de qualité électroniques**

La soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue en 2023 sur le thème des « transitions numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ». La Commission a prié les comités sectoriels concernés et leurs organes subsidiaires « de réfléchir aux moyens d'accroître l'influence de ses instruments pertinents de façon à promouvoir les transformations numérique et verte, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière de gouvernance et de bonnes pratiques ».

À sa session de 2024, la Section spécialisée a examiné la mesure dans laquelle la transition numérique concourait à l'efficacité du commerce des produits agricoles, en mettant l'accent sur les besoins des organismes d'inspection nationaux et les solutions à envisager pour y répondre. La Section spécialisée a décidé de garder la question de la transition numérique à l'ordre du jour de sa prochaine session, d'inviter la Commission européenne à présenter ses travaux concernant l'établissement d'un système électronique de certification de la conformité, et d'inviter également le secrétariat à faire un exposé sur les outils et les normes de la CEE pertinents à cet égard.

L'examen de ce point de l'ordre du jour prendra la forme d'une table ronde sur la dématérialisation des processus commerciaux agricoles durant laquelle l'accent sera mis sur les dernières évolutions dans le domaine de la dématérialisation des certificats de conformité.

## 10. Travaux futurs

La Section spécialisée débattera de ses travaux futurs.

Le secrétariat communiquera des informations sur les débats du WP.7 relatifs à la programmation des réunions.

## 11. Questions diverses

Toute autre question présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 12. Élection des membres du Bureau

La Section spécialisée élira un(e) président(e) et un(e) ou des vice-président(e)(s) pour un mandat d'un an.

## 13. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session.

*Document :* Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante-treizième session (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2025/2)

## III. Calendrier provisoire

Mercredi 23 avril	10 h 00-13 h 00	Points 1 à 4
	15 h 00-18 h 00	Point 4
Jeudi 24 avril	10 h 00-13 h 00	Points 4 à 6
	15 h 00-18 h 00	Point 7
Vendredi 25 avril	10 h 00-13 h 00	Points 8 à 12
	15 h 00-18 h 00	Point 13